

AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)

L'aide médicale d'État est une couverture de santé qui permet la prise en charge des dépenses de soins.

Public concerné :

L'aide médicale d'État (AME) est destinée aux personnes de nationalité étrangère :

Qui résident en France de façon ininterrompue depuis plus de 3 mois, mais ne disposent pas d'un titre de séjour et qui justifient de ressources annuelles ne dépassant pas le plafond applicable pour l'admission à la Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire.

Mission :

L'aide médicale d'État est une couverture de santé qui permet la prise en charge des dépenses de soins, de consultations médicales à l'hôpital ou en médecine de ville, de prescriptions médicales et de forfait hospitalier, par application des tarifs servant de base au calcul des prestations de l'assurance maladie.

Le bénéficiaire de l'AME est dispensé de faire l'avance des frais, à l'hôpital ou en médecine de ville.

Pour faire une demande d'Aide médicale d'état :

À l'accueil du CCAS au 1er étage, bureau 132

Retirer la liste des documents à fournir à l'accueil du CCAS

Par la suite prenez un rendez-vous au 01 49 74 75 52

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1266>

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74